

6^{ème} Sens Promotion

SASU au capital de 100 000 €

30, quai Claude Bernard

69007 Lyon

535 170 914 RCS Lyon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS GENERALES ORDINAIRES

DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JUIN 2025

Sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024

QUATRIEME DECISION

L'associée unique affecte la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de < 1 874 850,08 > € en totalité au compte « Report à nouveau ».

Cette décision a été adoptée sans réserve par l'associée unique.

Certifié conforme

6^{ème} Sens Immobilier - Investissement

Présidente

Rep. par Nicolas Gagneux

6^{ème} Sens Promotion

SASU au capital de 100 000 €

30, quai Claude Bernard

69007 Lyon

535 170 914 RCS Lyon

COMPTES ANNUELS AU

31 DECEMBRE 2024

Certifiés conformes

6^{ème} Sens Immobilier - Investissement

Présidente

Rep. par Nicolas Gagneux

Désignation de l'entreprise : SAS 6EME SENS PROMOTION

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2

Adresse de l'entreprise 30 Quai Claude Bernard

69007 LYON

Durée de l'exercice précédent* 1 2

Número SIRET* 5 3 5 1 7 0 9 1 4 0 0 0 2 7

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 4		N-1 3 1 1 2 2 0 2 3			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG					
	Fonds commercial (1)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP		AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 108 364	AU	433 773	674 591	830 327		
	Immobilisations en cours	AV		AW					
	Avances et acomptes	AX		AY					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU	270 471	CV		270 471	274 486		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
	Autres titres immobilisés	BD		BE					
Prêts	BF		BG						
Autres immobilisations financières*	BH	25 101	BI		25 101	24 872			
TOTAL (II)		BJ	1 403 936	BK	433 773	970 163	1 129 685		
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	2 380 117	BM	517 406	1 862 711	2 380 117		
	En cours de production de biens	BN	1 453 642	BO	1 224 444	229 199	1 720 939		
	En cours de production de services	BP		BQ					
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
	Marchandises	BT		BU					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 807 229	BY		1 807 229	2 121 684		
	Autres créances (3)	BZ	17 168 487	CA	1 950 794	15 217 693	16 530 638		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
	Disponibilités	CF	126 839	CG		126 839	2 910 042		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 880	CI		2 880	7 661		
	TOTAL (III)	CJ	22 939 194	CK	3 692 644	19 246 550	25 671 080		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	24 343 130	1A	4 126 417	20 216 713	26 800 765		
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(0)	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

Cegid Quadra

* Descriptions figurant dans le tableau sont données dans la notice n° 2022 Dossier N° 000041 en Euros.

Désignation de l'entreprise : SAS 6EME SENS PROMOTION

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.0.0...0.0.0.....)	DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	4 574 066	4 570 141
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(1 874 850)	3 925
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	2 809 215	4 684 066
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		1 521 728
	TOTAL (III)	DR		1 521 728
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	327 805	418 699
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	15 929 549	19 311 984
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	594 829	200 894
	Dettes fiscales et sociales	DY	539 615	650 861
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	30	30
	Autres dettes	EA	15 669	12 504
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	17 407 498	20 594 972
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	20 216 713	26 800 765
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	17 172 482	20 267 984
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 6EME SENS PROMOTION												Néant	☐	*
			Exercice N							Exercice (N-1)				
			France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA			FB			FC						
	Production vendue	FD	biens*		FE			FF						
													services*	1 848 630
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 848 630	FK		FL	1 848 630	2 114 348						
	Production stockée*							FM	(543 909)	72 718				
	Production immobilisée*							FN						
	Subventions d'exploitation							FO	4 079	2 000				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)							FP	3 301 040	351 751				
	Autres produits (1) (11)							FQ	116	8				
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	4 609 957	2 540 825				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*							FS						
	Variation de stock (marchandises)*							FT						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*							FU	6 819	117 954				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*							FV		(115 614)				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *							FW	3 334 913	3 790 925				
	Impôts, taxes et versements assimilés*							FX	59 693	77 455				
	Salaires et traitements*							FY	1 503 786	1 804 917				
	Charges sociales (10)							FZ	655 254	762 022				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo.	{	- dotations aux amortissements*		dont fonds de commerce	HS		GA	136 156	154 099			
				- dotations aux provisions				GB						
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*							GC	3 666 775	1 459 841		
			Pour risques et charges : dotations aux provisions							GD				
	Autres charges (12)							GE	146	253				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	9 363 541	8 051 852				
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	(4 753 585)	(5 511 027)				
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)							GH						
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)							GI		1 109				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ	6 523 603	7 044 985				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK						
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	187	1 440				
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM	8 500					
	Différences positives de change							GN						
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO						
	Total des produits financiers (V)							GP	6 532 291	7 046 425				
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*							GQ						
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	2 342 800	1 537 958				
	Différences négatives de change							GS						
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT						
	Total des charges financières (VI)							GU	2 342 800	1 537 958				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	4 189 491	5 508 466					
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	(564 094)	(3 670)					

Désignation de l'entreprise : SAS 6EME SENS PROMOTION										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA		117	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	33 000	15 500	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	33 000	15 617	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	1 338 434	6 543	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	19 579	1 479	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	1 358 013	8 022	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(1 325 013)	7 594	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	(14 256)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	11 175 248	9 602 867	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	13 050 098	9 598 942	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(1 874 850)	3 925	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY	2 028	2 028	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP			
			- Crédit bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	660 371	479 816	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK	933 823	1 281 682	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1	68 728	51 751	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires		A9					
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		dont cotisations Madelin		A7							
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N			
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Cf état annexe										1 358 012		33 000	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 20 216 713.45 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 848 630.23 Euros et dégageant un déficit de 1 874 850.08- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	824 419		
Matériel de transport	326 611		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	28 792		
TOTAL	1 179 821		
Autres participations	274 486		1 100
Prêts, autres immobilisations financières	24 872		1 429
TOTAL	299 358		2 529
TOTAL GENERAL	1 479 179		2 529

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers			824 419	824 419
Matériel de transport		61 265	265 345	265 345
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		10 192	18 600	18 600
TOTAL		71 457	1 108 364	1 108 364
Autres participations		5 115	270 471	270 471
Prêts, autres immobilisations financières		1 200	25 101	25 101
TOTAL		6 315	295 572	295 572
TOTAL GENERAL		77 772	1 403 936	1 403 936

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers		167 011	89 161		256 172
Matériel de transport		172 292	46 995	41 686	177 601
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		10 192		10 192	
TOTAL		349 494	136 156	51 877	433 773
TOTAL GENERAL		349 494	136 156	51 877	433 773
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	89 161				
Matériel de transport	46 995				
TOTAL	136 156				
TOTAL GENERAL	136 156				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Charges sociales et fiscales congés à payer	1 521 728		1 521 728		
TOTAL	1 521 728		1 521 728		

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	276 612	1 741 850	276 612		1 741 850
Autres provisions pour dépréciation	1 468 341	1 924 926	1 442 473		1 950 794
TOTAL	1 744 953	3 666 776	1 719 084		3 692 644
TOTAL GENERAL	3 266 680	3 666 776	3 240 812		3 692 644
Dont dotations et reprises d'exploitation financières		3 666 775	3 232 312 8 500		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	25 101	0	25 101
Autres créances clients	1 807 229	1 807 229	
Impôts sur les bénéfices	24 513	24 513	
Taxe sur la valeur ajoutée	210 281	210 281	
Groupe et associés	16 376 616	16 376 616	
Débiteurs divers	557 077	557 077	
Charges constatées d'avance	2 880	2 880	
TOTAL	19 003 697	18 978 596	25 101

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	817	817		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	326 988	91 972	235 016	
Fournisseurs et comptes rattachés	594 829	594 829		
Personnel et comptes rattachés	76 192	76 192		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	119 319	119 319		
Taxe sur la valeur ajoutée	309 228	309 228		
Autres impôts taxes et assimilés	34 875	34 875		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	30	30		
Groupe et associés	15 929 549	15 929 549		
Autres dettes	15 669	15 669		
TOTAL	17 407 498	17 172 482	235 016	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	90 832			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Titres	100.0000	1 000			1 000

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 10 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

VALORISATION DES ENCOURS DE PRODUCTION

Les encours de production sont valorisés au coût de revient. Celui-ci intègre tous les frais directs et indirects engagés à la production du programme immobilier. Ces frais sont constitués par :

- le coût d'acquisition des terrains, coût incluant le prix d'achat, les honoraires liés à l'acquisition, les droits d'enregistrement...
- le coût de construction de l'immeuble
- les honoraires techniques
- les honoraires de commercialisation des lots vendus
- les taxes liées à la construction
- le coût des emprunts (commissions et intérêts bancaires, intérêts versés aux associés)
- tout autres frais directement liés à la construction de l'immeuble.

VALORISATION DES STOCKS DE PRODUITS FINIS

Les stocks de produits finis sont valorisés au coût de production. Ce coût intègre tous les frais directement liés à la construction des lots restant à vendre (frais cités ci-dessus), hors frais de commercialisation des lots vendus, frais qui sont comptabilisés en charges lors de la livraison du bien vendu conformément au règlement ANC N°2012-05 publié le 08/11/2012.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Opérations à long terme

Les ventes en l'état futur d'achèvement sont des contrats à long terme. La société applique la méthode dite à l'achèvement pour ces contrats. La méthode de l'achèvement consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires et le résultat au terme de l'opération, les travaux en cours étant constatés à la clôture de l'exercice à hauteur des charges qui ont été engagées. Les ventes réalisées sont, quant à elles, comptabilisées en produits constatés d'avance.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 360 400
Autres créances	224 163
Total	1 584 563

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	817
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 730
Dettes fiscales et sociales	132 828
Total	171 375

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 880
Total	2 880

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 14 020 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 20 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 14 000 euros

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagements financiers**

Engagements donnés

Engagements reçus

Emprunt CACE: caution 6eme SENS IMMO INVESTISSEMENT	326 988
Total	326 988

6^{ème} SENS PROMOTION
Société par Actions Simplifiée
au Capital de : 100 000 euros
Siège Social : 30 quai Claude Bernard
69007 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024



MAZA SIMOENS
Commissaire aux comptes
26 rue Raspail
69600 OULLINS-PIERRE-BÉNITE

6^{ème} SENS PROMOTION
Société par Actions Simplifiée
au Capital de : 100 000 euros
Siège Social : 30 quai Claude Bernard
69007 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

A l'Associée unique de la société 6^{ème} SENS PROMOTION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par **l'Associée unique**, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **6^{ème} SENS PROMOTION** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2024**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne **les titres de participations, les stocks et les créances**.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévu à l'article D.441-6 du code de commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**Fait à Oullins-Pierre-Bénite,
Le 13 juin 2025**

**MAZA SIMOENS
Commissaire aux Comptes**

Benjamin SCHLICKLIN

